

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Pierre Gardiol, Alain Mauris, Bernard Annen, Janine Hagmann, Geneviève Mottet-Durand, Pierre Ducrest, Jacques Béné, Véréne Nicollier, Yvonne Humbert, Florian Barro et Jean-Claude Dessuet*

*Date de dépôt: 27 octobre 2000*

*Papier*

## **Proposition de motion**

**invitant le Conseil d'Etat à réunir les divers services publics liés à l'environnement dans l'ancienne usine Kugler sise à l'avenue de la Jonction (Maison Verte)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le refus d'entrer en matière de la Commission des travaux sur le projet de loi 8179 en date du 2 mai 2000 ;
- qu'une étude complète à d'ores et déjà été réalisée pour installer dans l'usine Kugler une administration publique ;
- qu'aucun accord n'a été possible jusqu'ici pour déterminer quelle administration publique devrait y être installée ;
- qu'au vu de la configuration des lieux, il paraît difficile d'installer autre chose que des bureaux ;
- qu'en raison du dépôt des TPG et des nuisances qu'il engendre, il est hors de question d'y construire des logements ;
- qu'il s'agit d'un lieu idéal et propice pour regrouper des services qui traitent de la protection de l'environnement (confluent de deux fleuves, etc.) ;

invite le Conseil d'Etat

à reprendre le projet de loi 8179 tel quel et d'en prévoir l'affectation à tous les services publics qui s'occupent de la protection de l'environnement tels que, entre autres :

- Service cantonal d'écotoxicologie (ECOTOX) ;
- Services des forêts, de la protection de la nature et du paysage ;
- Service cantonal de géologie ;
- Service du lac et des cours d'eau ;
- Service du traitement des eaux ;
- Service des contrôles de l'assainissement ;
- Renaturation des cours d'eau et des rives ;
- Gestion des déchets.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des travaux qui a étudié dans le détail le projet de loi 8179 ouvrant un crédit d'investissement de quelque vingt-cinq millions de francs pour les travaux de transformation et de rénovation de l'ancienne usine Kugler n'a pas voté l'entrée en matière car elle n'a pas pu se mettre d'accord sur l'affectation de ces locaux à l'Office cantonal de la population (OCP). Cette décision est essentiellement motivée par le fait qu'un tiers au moins de la population du canton doit se rendre à l'OCP chaque année. Avec raison, la commission a estimé qu'il n'était pas possible d'envoyer « dans un cul-de-sac » environ 100'000 personnes par année. Il n'existe quasiment aucune place de parking et, c'est paradoxal, le dépôt des lignes de bus et trolleybus des TPG n'offre aucune solution satisfaisante par les transports publics ! Les nuisances causées par le dépôt des TPG rendent impossible la construction de logements dans cette zone.

Afin d'éviter un enlèvement de ce dossier qui serait dommageable pour le maintien de la substance du bâtiment et les risques de « squatterisation », il est urgent de trouver une solution quant à l'affectation de ce lieu. L'ancienne usine Kugler est située à la jonction de deux fleuves dans une zone digne d'intérêt du point de vue de la protection de l'environnement, notamment des eaux. Dès lors, dans le sens d'une solution constructive et rapide, nous préconisons de regrouper dans cette ancienne usine l'ensemble des services liés à la protection de l'environnement et qui sont disséminés à plusieurs endroits, certains étant dans des locaux vétustes et peu appropriés.

La décision peut être **prise très rapidement puisque ce changement d'affectation n'exige** aucune étude supplémentaire puisqu'il s'agit uniquement, le cas échéant, de modifier la distribution intérieure des bureaux.

En vous remerciant de l'attention bienveillante que vous prêterez à ce bref exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement cette proposition de motion.